

DECISION MUNICIPALE FIXANT LES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le Maire de la Ville de CHAUNY,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2122-22-2 ;

Vu la délibération n° 2020-059 du 4 juin 2020 du conseil municipal portant délégation du conseil municipal au Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les participations des familles pour les activités extrascolaires des accueils de loisirs;

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du **1^{er} janvier 2023**, les participations des familles pour **les activités extrascolaires des accueils de loisirs**, sont arrêtées comme suit :

1- Participation familiale-résident Chauny

➤ **Demi journée (13h15-18h15)**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	12,50 €	24,00 €	41,00 €
>700		25,00 €	48,00 €	82,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	9,40 €	18,00 €	30,75 €
>700		18,75 €	36,00 €	61,50 €

➤ **Journée (8h15-18h15)**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	35,50 €	68,00 €	127,00 €
>700		54,00 €	106,00 €	198,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	26,65 €	51,00 €	95,25 €
>700		40,50 €	79,50 €	148,50 €

2- Participation familiale-résident extérieur.

➤ Demi journée (13h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	25,00 €	48,00 €	82,00 €
>700		50,00 €	96,00 €	164,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	18,75 €	36,00 €	61,50 €
>700		37,50 €	72,00 €	123,00 €

➤ Journée (8h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	70,00 €	136,00 €	254,00 €
>700		108,00 €	212,00 €	396,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	52,50 €	102,00 €	190,50 €
>700		81,00 €	159,00 €	297,00 €

3- Participation familiale-centre bleu

Les enfants (4-6 ans) concernés par l'action d'aisance aquatique « centre bleu » durant les vacances estivales bénéficient de la gratuité.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de CHAUNY, Madame le Comptable Public sont chargés, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la Commune.

Certifié exécutoire
Chauny le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER

Fait à CHAUNY, le 21 décembre 2022.



Le Maire,

Emmanuel LIEVIN